

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 478

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 25 BIS

Après le mot :

« conditionnement »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 4 :

« et d'étiquetage de ces médicaments, dispositifs et produits de santé et d'information de l'assuré ainsi que de traçabilité des délivrances ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'amélioration rédactionnelle.